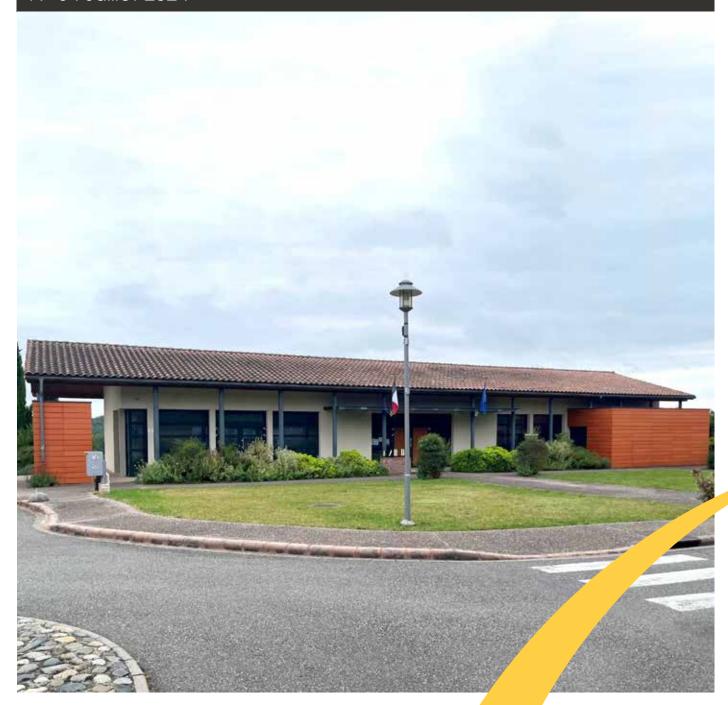
PECHBUSQU'info

N° 84 Juillet 2024



Conseil municipal

- Vie communale
 Vie associative
 - Interco' Patrimoine
 - Vie Pratique À votre service





Site de la commune de Pechbusque

Nous vous rappelons que la commune dispose d'un site internet : **Pechbusque.fr** que vous pouvez consulter pour trouver des informations sur la commune et vous pouvez disposer aussi d'un utilitaire sur votre smartphone PanneauPocket (voir ci-dessus).

D'autre part, pour ceux qui le souhaitent et qui ne l'ont pas encore fait ou pour les nouveaux habitants, vous pouvez nous envoyer à l'adresse suivante : accueil@mairiepechbusque.fr, votre adresse mail pour que vous puissiez recevoir des informations récentes et importantes très rapidement. Pour cela il vous suffit de nous communiquer votre adresse mail en précisant que vous autorisez la commune à vous communiquer des informations par ce biais et ceci afin de respecter les conditions du R.G.P.D.



Le mot du maire

SOMMAIRE

Conseil municipal	4-9
Vie Communale	10-18
Vie Associative	
Thé à la Pech'	19
l'ALAE	19
L'APE	20
Le Comité des Fêtes	21
Mosaïque	22-23
Locaterre	24-25
Le CO des Coteaux	26
l'A.C.C.A	26
Interco'	27
Patrimoine	28-30
Vie Pratique	31-35
À votre service	36

Comité de rédaction de Pechbusqu'info :

Didier BELAIR David GIROTTO Didier MARTY

Réalisation :

Imprimerie du Sicoval - Labège

Bonjour à toutes et à tous.

Nous vivons une drôle de période, avec la guerre Russie - Ukraine et le conflit Israélo-Palestinien qui s'éternisent et celui de Chine- Taiwan qui est annoncé.

Nous, sur nos coteaux avons la chance de vivre une vie active et à priori paisible. Si ce n'est des élections législatives qui viennent de nous tomber sur la tête et gâcher des débuts de congés pour certains.

Je vous avouerai que je n'ai toujours pas compris la raison qui a poussé le Président à prendre cette décision et surtout dans quel but avouable ? S'il y en a un!

Revenons à notre village. Après quelques tergiversations nous avons raccordé la zone située sous l'école à la cour de celle-ci. Un grillage entoure désormais cette zone et un passage aménagé permet d'y accéder directement. En dehors des heures d'école cette zone sera accessible à tout le monde par un portail situé le long du chemin allant vers le lotissement du Pastel. À l'automne cette zone sera arborée et équipée de bancs.

Nous avons fait implanter des ralentisseurs sur la route des coteaux, ceci devenait malheureusement indispensable du fait des vitesses excessives, supérieures à 90 km/h sur une zone en agglomération limitée à 50 km/h ce qui rendait dangereux voire impossible la sortie des riverains.

La sortie du lotissement de Bounot est protégée de la même façon. Le point important est l'ouverture des trois premiers commerces sur les cinq prévus au rond-point, zone commerciale qui prend le nom de « Belles Vues ». Je vous invite à lire l'article consacré à ces commerces sur le présent Pechbusqu' info.

Le gros chantier qui nous attend pour 2024-2025 est la réalisation de pistes cyclables le long de la route des Pyrénées et de Saint-Sernin. Le Département et le Sicoval dans le cadre de l'arrivée du métro à Labège veulent intensifier l'utilisation des moyens de transport doux pour accéder aux stations de métro. Ces deux instances ont enfin intégré que la route des Pyrénées était devenue une voie de circulation et de rabattement majeur pour alimenter les futures lignes de métro (2028 théoriquement). Le seul point qui risque de bloquer c'est, malgré un financement très important de ces deux collectivités, le reste à charge à financer par les communes traversées sans s'occuper des capacités financières de celles-ci ni du nombre d'habitants de la commune qui les utiliseront. A suivre!

Bonnes vacances à vous, une coupure sera la bienvenue.

Le Maire, Didier BELAIR

Conseil municipal du 22 novembre 2023 :

1 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ÉTAT - EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE:

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, a pour objectifs de :

- Favoriser la transparence et la lisibilité financière
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives

Le CFU permettra d'éclairer au mieux les assemblées délibérantes et ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Le CFU s'articulera avec les autres types d'informations sur les finances comme les rapports de présentation réalisés par la collectivité, l'open data...

L'expérimentation du CFU s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Le circuit informatique de confection du CFU expérimental prévoit une agrégation par les applications informatiques de la Direction Générale des Finances Publiques des données produites par l'ordonnateur et le comptable public, chacun agissant dans son domaine de compétences.

Le conseil municipal décide d'approuver la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2023 entre la Commune de Pechbusque et l'Etat (Direction Générale des Finances Publiques et/ou Préfecture).

2 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE À DISPOSITION DE TOITURES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES :

Dans le cadre de la Démarche Territoriale à Energie Positive de la Communauté d'agglomération du Sicoval qui vise à favoriser la Transition Energétique du Territoire et la mise en place d'actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie, la Commune de Pechbusque après avoir été sollicitée par une société coopérative d'intérêt collectif a manifesté sa volonté d'installer des panneaux photovoltaïques sur des toits de bâtiments communaux.

Le bâtiment pressenti pour cette installation est la Mairie de Pechbusque.

C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé au Conseil Municipal que la commune contracte avec ICEA par le biais d'une convention d'occupation temporaire du domaine public en contrepartie d'une redevance annuelle afin de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le principe de conventionner avec ICEA pour la mise à disposition de toitures de bâtiments communaux
- D'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public qui sera conclue entre la Commune et ICEA

3 - CONVENTION TRIPARTITE POUR TRAVAUX SUR VOIE DÉPARTEMENTALE :

Il est exposé au Conseil Municipal la nécessité de signer une convention tripartite concernant les travaux sur le domaine routier départemental : Création de ralentisseur sur la RD95.

Le conseil municipal décide d'autoriser à signer la convention tripartite pour les travaux sur la voie départementale.

4 - PLACE AÉROPORTUAIRE DE TOULOUSE-BLA-GNAC - PACTE GAGNANT-GAGNANT - DÉCLARATION D'INTENTION :

Il est présenté au Conseil la déclaration d'intention du pacte gagnant-gagnant pour la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

Il est donné lecture au Conseil Municipal des trois ambitions proposées et demandé de se prononcer pour ou contre le soutien.

Le conseil municipal se prononce en faveur du soutien des trois ambitions et autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration d'intention du pacte gagnant-gagnant de la place aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

5 - IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TER-RESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVE-LABLES:

Les zones pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sont en accélération et présentent un potentiel permettant d'augmenter la production d'énergies renouvelables pour atteindre, à terme, les objectifs de la politique énergétique nationale et les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Les zones d'accélération contribuent à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement énergétique. Elles sont définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables pour les intérêts tenant à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi qu'à la commodité du voisinage, la santé, sécurité, salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation économe des sols naturels, agricoles ou forestiers, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique.

Ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées.

A l'exception des procédés de production en toiture, ces zones ne peuvent être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations éoliennes, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000, ni dans les zones couvertes par des dispositions de protection conduisant à une interdiction des installations d'énergies renouvelables, ni dans les zones à enjeux majeurs identifiées sur la base d'éléments de connaissance territorialisées.

Ces zones sont identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables. Dans le périmètre des aires protégées et des grands sites de France, les communes identifient ces zones d'accélération après avis du gestionnaire. Lorsque les communes sont intégrées en totalité ou en partie dans le périmètre de classement d'un parc naturel régional, l'identification des zones d'accélération est réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc pour ce qui concerne les zones situées en son sein.

Les communes identifient des zones d'accélération par délibération du conseil municipal après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, qu'elles transmettent au référent préfectoral, à l'EPCI dont elles sont membres.

Étapes de la procédure d'identification des zones d'accélération :

A compter de la mise à disposition aux communes par l'État des informations et données disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables, les communes identifient des zones d'accélération par délibération du conseil municipal et les transmettent au référent préfectoral, à l'EPCI dans un délai de six mois.

Dans ce délai de six mois, un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'EPCI sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire.

Après expiration de ce délai de six mois le référent préfectoral arrête une cartographie des zones d'accélération identifiés qu'il transmet au comité régional de l'énergie ou à l'organe en tenant lieu. Le référent consulte également, au sein d'une conférence territoriale, les établissements publics mentionnés à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme et les EPCI.

L'avis du comité régional ou de l'organe en tenant lieu est transmise aux référents préfectoraux au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération transmises.

L'identification des zones d'accélération est renouvelée pour chaque période de cinq ans.

Le Conseil Municipal décide d'identifier les zones d'accélération d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables et de transmettre ces propositions au référent préfectoral

6 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT-ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans l'attente de la prise de poste d'un nouvel agent pour les fonctions de secrétaire de Mairie.

Les membres du Conseil municipal décident de la création d'un emploi non permanent de 16 heures au grade d'adjoint administratif première classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1er janvier 2024 au 31 mars 2024 inclus. Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de Mairie à temps non complet, la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 478 du grade de recrutement.

7 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRA-TIF TERRITORIAL ET D'UN POSTE D'ADJOINT ADMI-NISTRATIF PRINCIPAL 2^E CLASSE :

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Un agent va être recruté par voie directe au grade d'adjoint administratif et qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (32 heures) et un poste d'adjoint administratif principal 2ième classe à temps non complet (32 heures) Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (32h) à compter du 1er février 2024 et un poste d'adjoint administratif principal 2ième classe à temps non complet (32h) à compter du 1ier février 2024

8 - CARTE CADEAU - DÉPART À LA RETRAITE :

A l'occasion du départ à la retraite d'un agent, Monsieur le Maire propose d'utiliser cet évènement pour marquer la reconnaissance du Conseil Municipal à l'égard de cet agent, employé par la commune, en lui offrant une carte cadeau échangeable dans de nombreuses grandes enseignes commerciales.

9 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGA-GER ET MANDATER LES DÉPENSES JUSQU'AU VOTE DU BUDGET 2024 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Maire précise que ce même article prévoit que dans le

CONSEIL MUNICIPAL

cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif est en droit jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider ou de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la même limite que celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Conseil autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement et de fonctionnement sur le budget 2024 dans les conditions exposées.

10 - INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Le conseil municipal a la responsabilité de fixer dans les trois mois suivant son installation, le montant des indemnités de fonction dans la limite des taux maxima qu'elle a prévu pour chaque catégorie d'élus.

Depuis la loi de 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les communes de moins de 1000 habitants et elles seules, sont tenues d'allouer au Maire l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune.

L'octroi des indemnités de fonctions aux adjoints et aux conseillers délégués est toujours subordonné à l'exercice effectif des fonctions ce qui suppose d'avoir reçu une délégation de fonction expresse du Maire.

Les indemnités sont fixées en pourcentages de l'indice brut terminal de la fonction publique selon les barèmes correspondants. Le Conseil Municipal fixe l'indemnité du Maire à 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et l'indemnité des adjoints de la manière suivante :

- 1^{er} Adjoint : 8.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2° Adjoint : 8.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3° Adjoint : 8.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 4° Adjoint : 8.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Conseil municipal du 14 mars 2024 :

1 - VERSEMENT DES INDEMNITÉS DE FONCTION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ :

Le Conseil municipal décide d'allouer, avec effet au 1er mars 2024 une indemnité de fonction à M. GIROTTO David au taux de 4.45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

2 - CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ :

Compte tenu d'un accroissement d'activités il convient de prolonger le contrat de 6 mois au poste d'adjoint technique.

Le Conseil municipal prolonge le contrat de 6 mois au poste d'adjoint technique.

3 - CRÉATION DE POSTE D'AGENT DE MAITRISE TER-RITORIAL :

Un agent peut prétendre au grade d'agent de maitrise et qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'agent de maitrise à temps complet.

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent de maitrise à compter du 1^{er} avril 2024.

4 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Il convient, à chaque création/suppression/modification de postes, d'actualiser chaque année le tableau des effectifs communaux titulaire.

Le Conseil municipal adopte le tableau des effectifs titulaires tel que présenté ci-après et arrêté à la date de la présente délibération :

Agents titulaires

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Adjoint Administratif Territorial Principal 1re classe	1 poste à 23h
Adjoint Administratif territorial 2e classe	1 poste à 32 h
Adjoint Administratif territorial 2e classe	1 poste à 23 h
Adjoint Technique	1 poste à 31 h
Adjoint Technique	1 poste à 35 h
Adjoint Technique principal 1 ^{re} classe	1 poste à 35 h
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{re} classe	1 poste à 31 h
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2º classe	1 poste à 31 h
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2º classe	1 poste à 20 h
Rédacteur	1 poste à 32 h

Agents contractuels

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Adjoint technique territorial	1 poste à 20 h - CDD
Adjoint technique territorial	1 poste à 35 h - CDD

5 - CARTE CADEAUX - MUTATION:

A l'occasion de la mutation d'un agent, il est proposé d'utiliser cet évènement pour marquer la reconnaissance du Conseil Municipal à l'égard de cet agent, employé par la commune depuis plusieurs années, en lui offrant une carte cadeau échangeable dans de nombreuses grandes enseignes commerciales.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

6 - RÉNOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Conseil est informé du projet de rénover le logement communal au-dessus de l'école afin de le mettre à la location et propose de solliciter l'État pour l'octroi d'une subvention au titre du Fonds vert dont il faut atteindre 40 % de gain énergétique pour y prétendre.

Les travaux projetés sont estimés à 80 000 € TTC selon les devis adressés de l'entreprise A.J MULTI TRAVAUX et Atom'élec.

Le Conseil municipal décide de retenir les devis adressés la réalisation de l'opération d'amélioration énergétique du logement communal.

7 - ADHÉSION À SOLEVAL ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS :

Le conseil municipal est informé que l'adhésion à l'ALEC Soleval, agence locale de l'énergie et du climat Sicoval sud-est toulousain est arrivée à son terme.

L'ALEC Soleval est une association loi 1901, créée sous l'impulsion du Sicoval et de l'ADEME avec pour objet :

- de favoriser et d'entreprendre des actions visant à la l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement,
- d'être un espace d'information pour les particuliers et les collectivités sur les thématiques de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation des énergies renouvelables.

Elle a entre autres pour mission l'aide à la décision et en particulier mettre en place un Conseil en Énergie Partagé pour les collectivités adhérentes :

- suivi énergétique des équipements communaux
- accompagnement de projets.

Cette convention est d'une durée de trois ans renouvelables et le montant de la cotisation (calculée en fonction du nombre d'habitants) est décidé par l'Assemblée générale annuelle de Soleval.

Le Conseil Municipal renouvelle son adhésion à Soleval pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2023, inscrit le montant de la cotisation sur le budget communal et ce pour une durée de 3 ans (Montant des cotisations: 0.9975 € X 1 012 habitants + 24 X 11.712 = 1 191.89 €), nomme M. BAIGET, comme représentant au sein de Soleval et M. BELAIR comme référent technique.

8 - CLÔTURE DE L'EXTENSION DE LA COUR D'ÉCOLE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUB-VENTION :

Dans le cadre du dossier du Cerema « Ecole de demain : rénover ou construire autrement », il est nécessaire de clôturer l'extension de la cour d'école qui est engazonnée et de planter des arbres afin de végétaliser cet environnement et de permettre aux enfants d'y accéder pendant les fortes chaleurs, en toute sécurité lors de la récréation ou encore pendant les heures de périscolaire.

Les travaux projetés sont estimés à 30 000 € TTC selon le devis adressé de l'entreprise Société clôtures vertes. Le Conseil municipal décide de retenir le devis adressé par Société clôtures vertes.

Conseil municipal du 10 avril 2024 :

1 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 : LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, APPROUVE LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023, LEQUEL PEUT SE RÉSUMER DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	791 484.90 €
Recettes	854 866.17 €
Résultat de l'exercice :	63 381.27 €
Excédent reporté :	117 205.27 €
Résultat de clôture de l'exercice :	180 586.54 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	422 927.74 €
Recettes	174 676.43 €
Résultat de l'exercice :	- 248 251.31 €
Excédent reporté :	785 144.70 €
Résultat de clôture de l'exercice :	536 893.39 €

Le Conseil Municipal constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus avec un résultat de clôture de 717 479.93 €.

2 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNE-MENT 2023 :

Après avoir examiné le compte administratif, le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 180 586.54 €.

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	63 381.27 €
Résultat antérieur reporté :	117 205.27 €
Résultat à affecter :	180 586.54 €
Solde d'exécution d'investissement :	536 893.39 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0 €
Besoin de financement :	0€

Affectation :

Affectation en réserves article 1068 en recettes d'investissement :	0 €
Report en fonctionnement :	180 586.54 €

CONSEIL MUNICIPAL

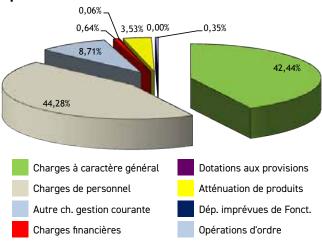
3 - BUDGET PRIMITIF 2024:

BUDGET PRIMITIF - 2024 - COMMUNE M 57

Section de Fonctionnement - Dépenses - B.P 2024

Chapitres	Libellés	Opérations réelles	Pourcentage
011	Charges à caractère général	385 226,54	42,44 %
012	Charges de personnel	402 000	44,28 %
65	Autres ch. Gestion courante	79 060	8,71 %
66	Charges financières	5 800	0,64 %
68	Dotations aux provisions	500	0,06 %
014	Atténuation de produits	32 000	3,53 %
022	Dép. Imprévues de Fonct.	0	0 %
042	Opérations d'ordre	3 200	0,35 %
	TOTAL GÉNÉRAL	907 786,54	100 %

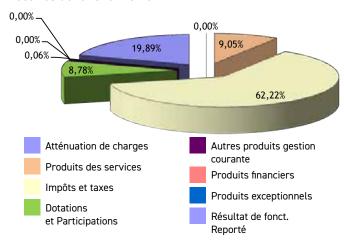
Dépenses de fonctionnement



Section de Fonctionnement - Recettes - B.P 2024

Chapitres	Libellés	Opérations réelles	Pourcentage	
013	Atténuation de charges	0	0 %	
70	Produits des services	82 200	9,05 %	
73	Impôts et taxes	564 800	62,22 %	
74	Dotations et Participations	79 700	8,78 %	
75	Autres produits gestion courante	500	0,06 %	
76	Produits financiers	0	0 %	
77	Produits exceptionnels	0	0 %	
002	Résultat de fonct. Reporté	180 586,54	19,89 %	
	TOTAL GÉNÉRAL	907 786,54	100 %	

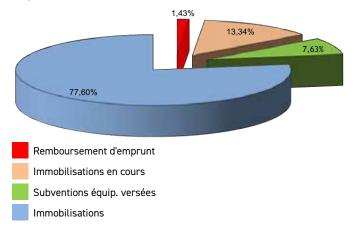
Recettes de fonctionnement



Section de d'investissement - Dépenses - B.P 2024

Chapitres	Libellés	Opérations réelles	Pourcen- tage
16	Remboursements d'emprunt	10 393,39	1,43 %
23	Immobilsations en cours	97 000	13,34 %
204	Subventions équip. Versées	55 500	7,63 %
21	Immobilisations	564 200	77,60 %
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	727 093,39	100 %

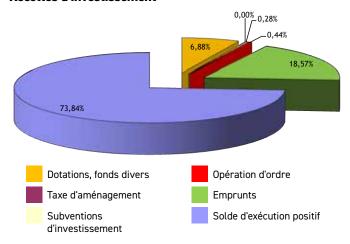
Dépenses d'investissement



Section de Fonctionnement - Recettes - B.P 2024

Chapitres	Libellés	Opérations réelles	Pourcentage
10	Dotations, fonds divers	50 000	6,88 %
10222	Taxe d'aménagement	0	0 %
13	Subventions d'investissement	2 000	0,28 %
4	Opérations d'ordre	3 200	0,44 %
16	Emprunts	135 000	18,57 %
R001	Solde d'exécution positif	536 893,39	73,84 %
	TOTAL GÉNÉRAL	727 093,39	100 %

Recettes d'investissement



Le Conseil municipal, approuve le budget 2024 tel que présenté, avec reprise des résultats de 2023, précise que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature abrégée M57 pour le budget Communal.

4 - VOTE DU TAUX D'IMPOSITION:

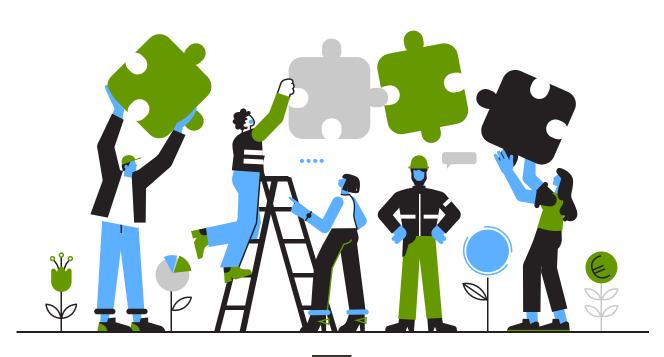
Vu le projet de budget principal 2024, le Conseil Municipal, décide de ne pas modifier les taux des taxes et de voter pour 2024 les taux suivants :

Taxes	Taux 2023 (rappel)	Bases prévision- nelles 2024	Taux proposés 2024	Produit corres- pondant
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	39.25 %	1 532 000 €	39.25 %	601 310 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	133.80 %	11 700 €	133.80 %	15 655 €
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affec- tés à la résidence principale (THRS)	6.29 %	38 300 €	6.29 %	2 409 €

5 - OPPOSITION AU FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL DES ÉLÈVES DE LA COMMUNE SCOLARISÉS AUX ÉCOLES CALANDETRA :

Le Conseil Municipal est informé que des habitants de la commune nous ont sollicités pour participer financièrement à la scolarité de leurs enfants dans les écoles Calandreta et que dans la mesure où la commune dispose d'une école, celle-ci ne souhaite pas y participer financièrement, étant donné que c'est un choix personnel. D'autre part, l'école de Pechbusque accueille des enfants domiciliés sur d'autres communes aux alentours, sans compensation financière.

Le Conseil municipal, décide de ne pas participer au forfait scolaire des enfants scolarisés dans les écoles Calandetra.



Élections Européennes du 9 juin 2024



Inscrits	771
Votants	539
Blancs	7
Nuls	1
Exprimés	531

Nom des listes	Nuance	Voix
Liste Marion Maréchal (Reconquête !)	LREC	29
Liste Manon Aubry (La France insoumise - Union populaire)	LFI	29
Liste Jordan Bardella (Rassemblement national)	RN	72
Liste Marie Toussaint (Les Écologistes - EELV)	LVEC	48
Liste Hélène Thouy (Parti animaliste)	LDIV	7
Liste Caroline Zorn (Parti pirate)	LDIV	4
Liste Valérie Hayer (Renaissance)	LENS	124
Liste Yann Wehrling (Ecologie positive et territoires)	LEC0	2
Liste François Asselineau (Union populaire républicaine)	LDIV	6
Liste Michel Simonin (Paix et décroissance)	LEXG	1
Liste François-Xavier Bellamy (Les Républicains)	LLR	49
Liste Nathalie Arthaud (Lutte ouvrière, le camp des travailleurs)	LEXG	3
Liste Pierre Larrouturou (Nouvelle Donne)	LDVG	1
Liste Selma Labib (NPA-Révolutionnaires)	LEXG	1
Liste Florian Philippot (Les Patriotes)	LEXD	1
Liste Raphaël Glucksmann (Place publique - Parti socialiste)	LUG	129
Liste Jean Lassalle (Alliance rurale)	LDVD	3
Guillaume Lacroix (Parti radical de gauche)	LDVG	4
Liste Léon Deffontaines (Parti communiste français)	LCOM	9
Liste Gaël Coste-Meunier (Défendre les enfants)	LDIV	9
Toutes les autres listes n'ont eu aucune voix		



Élections Législatives 1^{er} tour 30 juin 2024

Inscrits	769
Votants	648
Blancs	9
Nuls	4
Exprimés	635

Nom des listes				
Frédérique Soulier (sans étiquette)	0			
Caroline Falgas-Colomina (Rassemblement National)	135			
Arlette Bouzon (sans étiquette)	1			
Gilles Corso (sans étiquette)	4			
François Ubeda (Les Républicains)	0			
Lucille Souche (Lutte Ouvrière)	2			
Adrien Bourgeade (Equinoxe)	3			
Jacques Oberti (Nouveau Front Populaire)	215			
Romain Gresles (Reconquête)	10			
Dominique Faure (Ensemble !)	265			

Élections Législatives 2nd tour 07 juillet 2024

Inscrits	770
Votants	622
Blancs	52
Nuls	14
Exprimés	556

Nom des listes	Voix
Jacques Oberti (Nouveau Front Populaire)	380
Caroline Falgas-Colomina (Rassemblement National)	176

Aéroport Toulouse-Blagnac Vols en cœur de nuit

En 2020 suite aux expérimentations de vols ayant eu lieu en 2019 et pour lesquelles la DGAC ne nous avait pas fourni (pour ne pas dire nous avait caché) toute la documentation précisant les modifications et les impacts estimés, nous avons réussi à faire en sorte que la DGAC qui présidait toutes les instances traitant des problèmes environnementaux liés à l'ATB, et de ce fait était juge et partie, soit dessaisie de ces présidences.

La Préfecture a repris les présidences et instauré des ateliers du territoire mettant en présence toutes les parties concernées (associations d'habitants, communes, EPCI, Département, Région, AIRBUS, etc.) pour analyser les aspects économiques, industriels, environnementaux de l'aéroport de Toulouse-Blagnac du fait de son implantation dans le tissu urbain. De ces ateliers un point est ressorti parmi d'autres, les nuisances du bruit des aéronefs en cœur de nuit (minuit-6h). Depuis début 2023 de nombreuses réunions entre toutes les parties concernées

par le bruit des avions se sont tenues. Le 10 juillet 2024 le Préfet de la Haute-Garonne va présenter 4 scénarii issus de ces discussions. Après validation ils feront l'objet d'une étude économique et environnementale. L'objectif étant qu'aux mois de septembre-octobre le Préfet annonce soit des restrictions drastiques des vols en cœur de nuit soit l'interdiction complète des vols en cœur de nuit. Il faut savoir que plusieurs aéroports « urbains » de France et d'Europe ont déjà pris ce genre de mesure (Orly, Bale-Mulhouse, Nantes, Amsterdam, Francfort).

Impôts

A la fin de l'année 2024 la commune aura remboursé toutes ses dettes et le budget de fonctionnement a dégagé un résultat positif. Ce résultat est reporté sur le budget de fonctionnement de l'année 2024.

Ceci a permis au Conseil Municipal de prendre la décision de ne pas augmenter le taux des impôts fonciers pour cette année 2024. Le Sicoval qui prélève une partie des taxes foncières grâce à un taux propre a pris la même décision. Le Conseil Départemental qui prélève une autre partie des taxes foncières sera le seul à afficher une augmentation de son taux de taxes foncières.

En 2022 l'Etat a mis à la charge des communautés de communes l'entretien des cours d'eau et des zones humides. En 2022 et 2023 le Sicoval a établi un état des lieux sur le territoire, le constat entraine de nombreux travaux d'entretien et de recalibrage des cours d'eau. Pour les réaliser le Sicoval doit mettre en œuvre la redevance GEMAPI, car l'Etat suite au transfert aux EPCI n'a affecté aucun budget correspondant. Ceci va se traduire par un prélèvement moyen de 14-16 € par foyer. Ce prélèvement apparaitra sur l'avis de taxes foncières de cette année.

Pistes cyclables

Le projet de réalisation d'une piste cyclable le long de la route des Pyrénées (Rd35) depuis la déchetterie de Ramonville jusqu'à Vigoulet-Auzil et d'un tronçon sur la Rd95 allant du rond-point de Bounot jusqu'à Vieille-Toulouse ont été actés en début d'année 2024 par les instances du Département et du Sicoval, et vient de faire l'objet d'une première étude.

Elle présente un projet ambitieux du Département et du Sicoval pour réaliser une piste sans discontinuer, mais qui va se heurter à un reste à charge incompatible avec les finances de la commune. Le parcours sur la commune a été découpé en une dizaine de tronçons pour lesquels nous avons exprimé nos remarques et nos incompréhensions concernant certains tronçons. Le bureau d'étude chargé du projet va reprendre le projet en intégrant nos remarques et revenir après les vacances avec un projet revu et surtout chiffré précisément. Il faut aussi noter que les déplacements à vélo sur notre commune concernent moins de 5 % de Pechbusquois. La situation géographique de la commune explique le grand nombre de cyclistes qui ne font que passer sur nos voiries. De plus pour nous, plus d'un tiers de nos habitants cyclistes passent par la route des coteaux.



Commerces

L'ouverture des premiers commerces de « Belles Vues » à Bounot est l'aboutissement d'un projet envisagé au début des années 2010 avec Gilbert Chapuis et Didier Marty.

En 2015 lancement du projet, mais celui-ci sera ralenti car le réseau d'assainissement par gravitation prenait du retard. Suite à l'accord du Sicoval pour repasser sur le réseau communal utilisant le réseau de relevage de la commune, le projet est effectivement lancé en 2017 et commencera par les réalisations du lotissement de Bounot et de la Maison des Coteaux comprenant la Maison Médicale Joseph Ducuing. Le projet des commerces a fait l'objet de définitions finales et de négociations en 2022. Le chantier a démarré à la fin du premier trimestre 2023 pour aboutir à l'ouverture des premiers commerces au début du mois de juin 2024 : la Crémerie-fromagerie « La crème de la crème », le caviste « A court de vin ? » et l'épicerie « Panier Bio ». Elle sera suivie par l'ouverture de la boucherie fin juillet - début août et de la boulangerie en septembre. Nous aurons la chance de disposer à terme sur la commune de 5 commerces, je ne peux que vous encourager à les fréquenter, ce que les habitants des communes voisines et nombre d'entre vous, à la vue des trois semaines écoulées, ont déjà fait.





Notre nouvelle DGS

Suite au départ en retraite de Brigitte, nous avons accueilli début février Aurélie SANAA pour prendre sa succession en qualité de Directrice Générale des Services de notre commune.

Aurélie nous arrive des brumes du grand nord, enfin pas tout à fait car elle arrive de Mitry-Mory en Seine et Marne (c'est quand même le nord). Après un BTS d'assistante de direction obtenu en 2008, à compter d'août 2008 et jusqu' à mi- 2015 elle assurera plusieurs missions tant dans le privé que dans le public. En 2015 elle rejoint la mairie de Mitry-Mory en qualité d'adjointe administrative responsable du secrétariat général. En 2023 suite à la mutation de son mari, gradé de la

gendarmerie à Villefranche de Lauragais, elle arrive dans notre région. Elle a occupé le poste d'Assistante à la Région Occitanie, au Cabinet de la Présidente du 1er juillet 2023 au 1er février 2024. Dans son parcours Aurélie a participé à des missions d'aide humanitaire en Afrique.

Aurélie ne s'en laisse pas compter, elle a du répondant, ses 10 années de sport de combat expliquant sûrement cela. En tout cas bienvenue à Aurélie.



Grande randonnée vers Paris 2024

Cette année des Jeux Olympiques, la Fédération Française de Randonnée a organisé 7 itinérances partant des frontières de l'hexagone et convergeant vers Paris.

Pour la Haute-Garonne, la traversée a eu lieu du 12 au 21 février et Pechbusque a été la quatrième étape de ce parcours. Cet événement a été l'occasion de rappeler l'importance du sport pour tous et de la randonnée en particulier qui peut se pratiquer à tous les âges, de façon sportive ou plus tranquillement, tout en facilitant les liens sociaux. Les participants ont pu aussi découvrir le patrimoine riche et varié de Pechbusque, à l'occasion d'une visite guidée de notre église.

Lors de cette étape dans notre village, nous avons pu échanger autour d'une collation avec les deux ambassadeurs d'Occitanie et la quarantaine d'accompagnateurs locaux. Malgré une météo morose, les échanges ont été très chaleureux lors de l'arrivée le 15 février et le départ pour Toulouse le lendemain matin.





Travaux à l'école

En septembre 2022, suite à un mois de juin caniculaire, le conseil des élèves de notre école proposait l'idée de végétaliser la cour. Au même moment, cette idée était également discutée en bureau municipal.

La réalisation d'un ou deux ilots de fraîcheur dans la cour devait être abandonnée en raison de la présence trop prégnante de réseaux souterrains (assainissement et pluvial). Mais l'idée faisait son chemin et le bureau proposait de faire du terrain enherbé sous le nouveau bâtiment une annexe à la cour. S'en suivirent de régulières concertations avec les différents utilisateurs de cet espace (ALAE, Pechbusquois, agents municipaux, enseignants, parents d'élèves...).

Cette annexe est maintenant achevée à la grande satisfaction de tous. Elle est clôturée et desservie par deux portails fermés à clef. Un escalier a été construit et permet d'y accéder sans sortir de l'école par un portillon fermé à clef également (la directrice de l'ALAE at la Directrice de l'école disposent chacune d'une clef).

Enfin, la réserve située sous le bâtiment a été sécurisée par un portail et un grillage neuf. L'espace obtenu offrira une large zone végétalisée et ombragée l'après-midi pour permettre aux enfants de pratiquer au frais les activités sportives, et même les cours si les enseignants le souhaitent. Les temps périscolaires, sous la responsabilité de l'ALAE, se dérouleront ainsi de façon agréable notamment

en fin d'après-midi. Trois arbres seront plantés l'automne prochain. Ils procureront de l'ombre le matin.

Par ailleurs, hors période scolaire, cette enceinte sera accessible à tous. Notons également que tous les grillages de la cour actuelle ont été changés. Les anciens étaient régulièrement endommagés et risquaient de présenter un éventuel danger pour les enfants.

Et pour lutter contre la chaleur qui s'abattait dès le matin sur les classes situées dans le nouveau bâtiment, une expérience consistant à équiper les fenêtres de la bibliothèque de « films anti-UV » a été réalisée avec succès. Les enseignants ont confirmé la baisse de la température tout en n'occultant pas la lumière. Les autres salles ont donc profité du même dispositif. Lutter contre la canicule et permettre aux enfants de se reposer, de jouer, de faire du sport, de se réunir et de suivre éventuellement leur enseignement dans des conditions agréables a été la préoccupation du Conseil Municipal dans ce projet. Volonté et concertation nous ont permis de le mener à bien.

Merci à tous.

Une aventure "rue du Pastel"

Une aventure dans la rue du Pastel a eu lieu mi Mai. Une habitante a eu la surprise de trouver un essaim d'abeilles dans son jardin.

Après discussion avec son voisinage, elle a fait appel à un apiculteur pour les récupérer en trouvant les coordonnées grace au site du Syndicat d'Apiculture Méridionale (https://www.apiculture31.com/)



Il est interessant de savoir que les trois premiers jours les abeilles ne sont pas agressives et se laissent approcher. L'essaim comporte environ 5 à 10 000 abeilles.

Après avoir étendu un drap au sol l'apiculteur prépare l'enfumoir.

Il vaporise sur l'essaim de l'eau pour les calmer avant de

les enfumer pour les distraire et les perturber un peu.

Puis il se prepare pour faire tomber l'essaim dans une ruchette. Le drap permet de récupérer la grande majorité de celles qui n'iront pas dans la ruchette.

Une fois la ruchette posée sur le drap et à l'aide d'une brosse les abeilles sont poussées vers la porte d'entrée, la reine étant à l'intérieur elles entrent seules. Il ne reste plus qu'à décrocher



les quelques centaines qui sont encore sur la branche pour qu'elles rejoignent les autres. Devant l'entrée il y

a un groupe d'abeilles, l'abdomen relevé qui appellent les retardataires encore en vol.

L'apiculteur récupère la ruchette en fin de journée quand les abeilles sont rentrées et va installer les rayons dans une vrai ruche.









VIE COMMUNALE





Le carnaval

Le carnaval a été célébré cette année sur le thème des contes! Enseignantes et animateurs ont pu animer ensemble des ateliers tournants pour les enfants, avant de déguster un bon goûter partagé, amené par les parents.

Le défilé derrière le char dans les rues de Pechbusque a été un grand succès! Merci à tous pour votre investissement.

La grande lessive

Cette année, les enseignantes de l'école se sont associées à l'équipe de l'ALAE pour participer à « La grande lessive ».

Il s'agit d'une exposition artistique éphémère, suspendue en extérieur au moyen de pinces à linge. Cette exposition est conçue à partir d'une invitation adressée à toutes et tous (projet intergénérationnel).

L'objectif d'un tel projet est de développer l'enseignement et la pratique artistique.

Cette année le thème était 'FAITES DES BULLES'.

Les enfants se sont régalés : de la bulle de savon, à la bulle de BD, en passant par les expressions avec le mot 'bulle' et le papier à bulles... tout y était!

Le beau temps était au rendez-vous et chacun a pu admirer les nombreuses œuvres exposées. Un joli moment de partage!



Le 28 juin : Fête de fin d'année

Sur le même format que le carnaval, les enseignantes et les animateurs ont décidé de mutualiser leurs compétences pour offrir une après-midi festive aux enfants. Plusieurs ateliers seront proposés aux élèves sur le thème des 4 éléments.

Cette après-midi sera suivie d'un spectacle de fin d'année. Ce spectacle reprendra les chants travaillés lors du projet 1,2,3 chantons (rencontre inter-écoles qui s'est déroulée en mai à Castanet).

Le reste de la soirée sera organisée par l'APE. Un moment festif apprécié de tous.



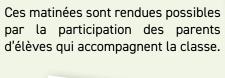
« Pas de gaspillage dans notre village!»

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école ont participé à un concours lancé par l'association Pro-portion de Castanet Tolosan intitulé « Stop au gaspillage alimentaire dans ma cantine! ». Avec l'aide de l'ALAE et de leurs enseignantes, les élèves ont alors fait un diagnostic du gaspillage effectué à l'école en pesant sur deux semaines les aliments jetés à la poubelle. Ils ont alors réalisé qu'il y avait beaucoup de gaspillage avec notamment un jour où près de la moitié de la livraison a été jetée! Suite à cette prise de conscience, ils ont réfléchi à des actions de sensibilisation à mettre en place pour agir. Ils ont alors réalisé des affiches de sensibilisation en classe et ont créé une vidéo sur le temps ALAE avec l'aide des CE2. Depuis, des progrès sont visibles avec des quantités réduites de nourriture jetées. Les élèves participeront à la remise des prix du concours le 18 juin prochain à Labège. Ils espèrent gagner le gros lot!

École Dehors D'ici la fin de l'année scolaire, les élèves de la classe PS/MS, participeront à 3 matinées de classe dans la

Les activités seront les mêmes qu'à l'école: motricité, activités sportives, écriture, mathématiques et sciences; mais dans un environnement extérieur et avec les supports de la nature.

forêt du village.





VIE COMMUNALE



ASSOCIATIONS

Thé à la Pech'

Bonjour,

Notre association tient un salon de thé qui se situe sous la mairie de Pechbusque. Elle propose boissons, gâteaux fait maison, livres et jeux. La ludothèque et la bibliothèque sont ouvertes à tous. Des bébés aux grand parents.

Tout d'abord nous désirons vous remercier de venir si nombreux, ainsi que le soutien que nous apportent la Mairie et le Comité des fêtes. Je remercie les bénévoles qui nous aident au quotidien à tenir le salon (pâtisseries, dons de livres, ménages, comptabilité...).

Depuis notre ouverture nous avons le plaisir d'accueillir un public de tout âge. Nous sommes d'ailleurs très heureux cette année d'ouvrir nos portes une fois par mois à la crèche de Pechbusque et à ses petits Coquinous.

Après ces deux ans d'ouverture, nous souhaiterions faire évoluer le salon et vous offrir un programme pour la rentrée de septembre et pour l'année à venir. Il proposera des activités ponctuelles ou mensuelles. Ainsi que des événements dans la même veine que la chasse aux œufs. Nous réfléchissons actuellement à mettre en place des cours d'initiation au dessin manga, du cinéma plein air, des jeux grandeurs natures. Nous serions ravis de recevoir vos idées pour compléter cette liste.

Pour nous contacter vous pouvez nous envoyer un mail au thealapech@gmail.com



Nous vous redonnons les horaires d'ouverture :

 Mardi: 14h-18h Mercredi: 14h-18h Vendredi: 14h-19h • Samedi : 14h- 19h • Dimanche: 14h-18h

 Nous serons fermés du mardi 9 juillet (soir) au 19 août (inclus).

Merci encore.

Céline TROQUEREAU présidente de l'association Thé à la Pech'





L'ALAE

Des couleurs plein les assiettes....

Débutée lors des travaux de réhabilitation de la cantine scolaire à l'été 2022, quelle joie pour un groupe d'enfants de maternelle et de primaire d'avoir pu contribuer à la réalisation totale de cette fresque mu-

Merci Marina pour l'initiative menée très souvent le mardi soir à l'ALAE.



Ce projet s'inscrit dans une démarche de recherches de stimulation et de motivation des enfants en les rendant eux-mêmes co-acteurs.

Une œuvre collective où chacun laissera sa trace...



L'APE

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Pechbusque (APE), au-delà de son rôle de représentant des parents d'élèves, intervient dans l'organisation de différents évènements liés à l'école de notre village.

Elle accompagne notamment l'équipe enseignante et l'ALAE lors des fêtes qui ont lieu avant chaque période de vacances scolaires : offre des goûters aux enfants (Halloween, Noël, Carnaval,...), aide l'ALAE le jour J, offre chaque année en décembre un spectacle de Noël aux enfants, organise la soirée de la fête de fin d'année scolaire.

Les enfants ont pu assister au spectacle de Noël qui s'est poursuivi par un goûter et une séance photo avec le père Noël. Plus récemment, le défilé lors de la fête du carnaval s'est déroulé sous le soleil pour le plus grand plaisir des petits comme des grands.

Cette année, des nouveautés sont proposées aux famille : l'achat de plants bio, l'opération sac marins (sac imprimé des 111 dessins des enfants de l'école).

Nous remercions tous les parents, qui participent financièrement via la cotisation annuelle à l'APE, ainsi que la Mairie pour sa subvention et son support au quotidien. Ces budgets nous permettent d'organiser tous les événements destinés aux enfants.

Enfin, nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui nous donnent très régulièrement un coup de main lors de tous ces moments de convivialité.











Carnaval 2024







Le Comité des Fêtes

Partage, convivialité et festivités à Pechbusque!

Le comité des fêtes de Pechbusque a organisé plusieurs rendez-vous pour réunir l'ensemble des pechbusquois avec comme objectif le plaisir de se retrouver, d'échanger et de partager!

Le 2 février autour de la chandeleur, avec notre foodtruck « *tonnerre de crêpes* » sur la place Gilbert Chapuis, vous étiez nombreux à venir trinquer et déguster les fameuses galettes et crêpes chaudes.

Le 7 avril, malgré le vent, nos enfants ont fouillé avec enthousiasme le moindre recoin pour dénicher les œufs multicolores qu'ont déversées les cloches de pâques (et certains membres du comité, c'est vrai...).

Le 16 juin c'est notre traditionnel vide-greniers qui réunira exposants, chineurs, curieuses et curieux pour une journée de bonnes affaires à réaliser. La buvette du comité vous attendra avec le foodtruck Borek.

Pour clôturer ce premier semestre sous le signe de la fête, l'ensemble du comité vous concocte une « fête de l'été » le 5 juillet pour vous ambiancer avant les départs

en vacances, au programme : concert, foodtruck avec le pechbusqu'café et nos lampions guinguette ! Le tout place Gilbert Chapuis.

Comme nous aimons célébrer avec vous les temps forts de notre commune, nous vous donnons aussi rendez-vous le 6 septembre pour notre soirée de rentrée sur le parking de l'école avec concert et animations. Ainsi que le 12 octobre pour notre repas du village.

Ha oui aussi... Pour soulager vos vendredis soir de la corvée de cuisine... Retrouvez toutes les semaines nos foodtrucks devant l'école, pas moins de 9 variétés de dégustation qui se relaient chaque semaine (pâtes, moules / frites, hamburgers, pizzas, crêpes etc...) suivez vos mails et le panneau Pocket pour découvrir la spécialité de la semaine!

Vous pouvez aussi suivre nos actus sur nos réseaux :

omite_des_fetes_pechbusque

f pechbusqueevents

Festivement vôtre, Le comité des fêtes



Mosaïque

DES NOUVELLES DE L'ASSOCIATION MOSAÏQUE

Depuis plus de vingt ans maintenant, l'association Mosaïque, ex foyer rural, propose une multitude d'activités variées aux habitants de la commune, enfants ados et adultes, et aux familles des villages alentours. Ces activités sont proposées à petit prix avec un encadrement par des professeurs diplômés, expérimentés et avec une très grande qualité de travail, d'investissement et de pédagogie.

L'équilibre financier est permis du fait des cotisations des adhérents, d'une subvention de la mairie mais aussi du fait de l'implication de quelques personnes qui œuvrent dans l'ombre.

Grâce à l'appel à bénévole, l'association a pu compléter son équipe avec 2 nouvelles recrues. Le Bureau est maintenant composé de Claire, nos 2 Florence, Florent, Karine, Laura, Marion, Maritza, Pascale, Elina et Sarah... et la porte vous est encore ouverte!

Notamment nous cherchons de nouvelles personnes pour aider ou prendre le relais en douceur pour :

- Chorale et/ou piano car Pascale bénévole actuelle est également une des trésorières et a donc déjà une lourde charge administrative et comptable;
- Éveil sport & multisports car Claire bénévole actuelle n'a plus ses enfants à l'activité, le lien est donc plus complexe le mercredi avec Bruno et les familles;
- Gym car vous êtes beaucoup d'adhérent.e.s et on espère que ça dure.

Être bénévole référent d'une activité c'est idéal quand on y participe soi-même ou son enfant puisque l'idée est de suivre ce qu'il s'y passe et de faire le lien entre le prof, les adhérents de l'activité et le Bureau de l'association. Concrètement il s'agit de:

- être en lien avec le prof = "comment ça se passe?! des besoins?!", récupérer ses factures,
- lien avec les adhérents = récupérer les dossiers d'inscription et les classer en début d'année (parfois faire des relances), transférer des mails
- Bureau association = participer à des réunions de temps en temps pour faire part de la vie de l'activité, ses événements particuliers, ses questions voire ses problématiques.
- Whatsapp = exprimer son avis sur diverses questions du quotidien pour une direction collégiale de l'association.

Le tout dans une ambiance conviviale et détendue tout en étant rigoureuse,

Chacun.e à son rythme et selon le temps qu'il ou elle peut offrir, accompagné.e par les "anciens" et Sarah.

Très bonne nouvelle, suite au forum des associations de 2023, le niveau d'inscription revient globalement à un niveau proche de l'avant pandémie, voire au-delà pour certains cours de gym à succès!

Grâce à la mise à disposition gracieuse des locaux, à la qualité des profs et intervenants, à l'implication des bénévoles... et bien sûr grâce à la fidélité des adhérent.e.s et à la pub que vous avez pu faire autour de vous, presque toutes les activités ont pu être maintenues ! ... sauf la danse moderne jazz enfant La proposition d'un nouveau créneau d'éveil sportif / multisports du mardi n'a pas rencontré une grande adhésion du fait d'une publicité tardive. Un créneau identique le midi ou le soir en lien avec l'ALE sera également proposé pour l'année 2024/25

MAIS ALORS ON PEUT FAIRE QUOI AVEC MO-SAÏQUE ?! PRESQUE TOUT... SAUF DE LA MOSAÏQUE

Voici les activités de l'association pour l'année 2023-2024 (détails et photos sur le site internet) :

> le sport enfant avec

- l'éveil sportif pour les 3-4 ans avec Bruno de Sensactifs
- le multisports pour les 5 -7 ans & les 4-9 ans avec Bruno de Sensactifs
- le tennis pour les 5 / 10 ans avec Ludo
- la danse hip hop pour les 7 ans et plus avec Val et Rafaël de l'association LDanse

> le sport et le bien-être adulte avec

- une dizaine de cours de gymnastique (renforcement musculaire, stretching, cardio, gym du dos, gym douce, Pilates et Hatha yoga) avec David, Fanida, Ludo, Maguy, Maxime et Stéphanie
- la sophrologie avec Anne Petit
- l'accès aux 2 terrains de tennis
- la danse africaine avec Eric Flan et ses musiciens
- la danse moderne jazz avec Alexandra Soulages
- le théâtre d'impro avec Guillaume

> la musique avec

- cours individuels enfant/adulte de Piano (avec Xavier) et Guitare, saxophone, clarinette (avec Jines)
- la chorale (avec Xavier)

Vous pouvez retrouver toutes les infos pratiques, les programmes et les descriptifs des activités sur notre site internet www.mosaique-pechbusque.org en cours de refonte et d'embellissement avec des photos et témoignages des profs grâce à l'aide précieuse d'Elio qui a fait quelques heures de bénévolat en service citoyen dans le cadre de ses études pour aider Sarah.

Notamment, nous cherchons des nouvelles personnes pour grossir le groupe de danse moderne ado adulte du lundi 19h10-20h10 et il reste quelques places pour le piano, le multisports, la danse hiphop... demandez et venez essayer!

PERMANENCES DE L'ASSOCIATION PETIT CHANGEMENT

Sarah n'est en présentiel à la maison des assos que les premiers mercredis du mois ou sur rdv. Elle reste joignable par mail pour toutes les questions de factures, demandes d'info diverses. Pour les demandes de séances d'essai et d'inscription, vous trouvez les fiches en téléchargement sur notre site internet et le mieux est de vous rapprocher de la personne bénévole référente de l'activité. Attention, la boite mail n'est généralement pas traitée pendant les vacances scolaires.

MERCI MERCI

Nous en profitons pour remercier l'équipe de la mairie de Pechbusque, ses agents et ses élus pour leur lien facilitant quant à la mise à disposition des locaux, leur implication dans la résolution des événements de la vie courante mais aussi des perspectives de projets et tout simplement pour leur disponibilité, réactivité et gentillesse.

Merci aussi à l'ALAE qui, malgré le nouveau changement d'équipe, a su s'adapter pour répondre à notre demande particulière de récupérer les enfants entre midi et deux et ainsi leur permettre de pratiquer l'activité tennis tant appréciée avec Ludo.

Enfin, merci aux autres associations de la commune pour leur participation au forum qui est devenu un moment incontournable annonciateur de la rentrée et des retrouvailles.

Forte de ces adhérents dont au moins la moitié habite la commune, l'association perdure grâce à la diversité de ses projets qui s'équilibrent les uns les autres. Ainsi, ce sont pas loin de 300 personnes qui profitent de ces activités de qualité à deux pas de la maison. Prendre un moment pour soi chaque semaine, pour se retrouver, se défouler, profiter d'une bulle sportive ou musicale... et toujours bien-être.

Enfin, n'oubliez pas, notre principal atout de durabilité et de communication c'est vous !

Rien de mieux que le bouche à oreille et les activités entre copains copines (quel que soit notre âge).

N'oubliez pas de venir nous rencontrer au prochain forum des associations dimanche 8 septembre 2024





CONTACT ASSOCIATION MOSAIQUE

3 grand rue de la mairie, place Gilbert Chapuis 31320 Pechbusque mosaique.pechbusque@gmail.com • www.mosaique-pechbusque.org

ASSOCIATIONS



L'association LOCATERRE vous souhaite la bienvenue dans cet article

« Quelquefois, nous donnons l'impression, à Locaterre, d'être un petit monde qui résiste, où d'autres choix deviennent possibles. Et dans ces temps troubles que nous traversons, où nous voudrions la paix des peuples et puis du partage, moins de traités de libre-échange; dans ce temps également où les pensées complexes se heurtent à une novlangue médiatique, nous pouvons affirmer que nous vivons une époque étrange... inquiétante... mais peut-être propice à des changements si on se donne la peine de les mettre en œuvre. »

Cela étant dit, qu'est Locaterre?

Une association incroyable qui donne la possibilité de s'approvisionner en achats directs auprès de petits producteurs locaux, en biologique; c'est un lieu qui permet de se familiariser aux aspects environnementaux, au changement climatique grâce à des ateliers, des films, des événements festifs ou encore des prises de paroles de spécialistes.

Locaterre poursuit ce même double objectif dans tout ce qu'elle met en œuvre : d'une part bien nourrir ses adhérents, c'est l'affaire du groupement d'achat de produits alimentaires et d'autre part, accompagner le plus de gens possible vers des pratiques « bas carbone » : ainsi, que chacun fasse sienne la nécessité d'une diminution drastique de son empreinte écologique.

Ces deux objectifs s'équilibrent, en effet, les cotisations des adhérents permettent de faire fonctionner l'association, certes, mais aussi de mettre en œuvre les fameux ateliers liés à l'environnement.

Chez Locaterre, on soigne la valeur du temps et des liens. Les liens: on les veut solidement tissés entre nous, au terrier (c'est ainsi que se nomme le bureau), avec les producteurs et les adhérents et plus récemment, avec d'autres associations qui développent leur objet avec la même ferveur que la nôtre. Mentionnons ainsi Grains de Pollen, Echo Papillon, Graines de Demain, On sème à Deyme avec qui nous avons fondé le collectif Terres Engagées,

Jetons un regard sur la saison 2023-24 quasiment écoulée

Le groupement d'achat chez Locaterre en 2023-24, ce sont 77 familles adhérentes issues pour moitié de Pechbusque. Ce sont 27 producteurs aussi.

Locaterre pourrait aisément doubler le nombre de familles adhérentes. Ce doublement serait bénéfique aux producteurs (plus de volume dans les commandes) comme aux adhérents (les adhésions supplémentaires permettraient de mettre en œuvre d'autres types de projets).

Les producteurs actuels :

Voir sur notre site: https://locaterre31.fr/

Adresse des livraisons/retraits : Maison des Associations,

3 Grand-rue de la Mairie, Pechbusque

Le programme des événements, chez Locaterre en 2023-24

> Dimanche 19 novembre 2023 - journée consacrée au climat (fresques + film) :

Une vingtaine de personnes se sont déplacées, ce dimanche-là, pour s'initier au climat, comprendre son dérèglement. Réparties en deux tablées de 8-10 participants, ils ont décortiqué la « *mécanique* » climat sur Terre grâce à la méthode de la fresque du climat.

Un beau goûter a permis de faire retomber la concentration tout en se détendant, puis a suivi le visionnage de « Planète Océan » de Yann Arthus-Bertrand, pour ceux qui le souhaitaient, c'est-à-dire tous! Le choix du film n'était pas anodin, mers et océans jouant un rôle majeur dans la régulation du climat et le maintien de la biodiversité.

<u>Les buts visés</u>: diffuser l'information « climat », placer chacun face à sa consommation d'énergie (directe et indirecte) sans culpabiliser, encourager à prendre des décisions adéquates par rapport à l'énergie, élément central pour le climat. Il est toujours intéressant de "tâter le pouls du public" sur ce thème.

<u>A noter</u> : trois nouvelles animatrices de la fresque du climat du jour, Muriel, Cécile et Isabelle.

> Vendredi 02 février 2024 - conférence par Alexandra Désirée d'Arbres et Paysages d'Autan, le thème "Passer de déchets verts à ressources".

A savoir, comment réduire et valoriser les produits de taille du jardin.

Dimanche 10 mars - Fresque du facteur humain animée par Kasia Salos-Sbilinska :

Cette fresque permet de décortiquer en groupe, les différents biais cognitifs qui nous empêchent quelquefois d'aller jusqu'au bout de nos volontés. Le fil rouge de la séance était la sobriété énergétique.

La majorité des participants a ciblé – sans se concerter – la voiture : « comment s'en passer ».

Nous sommes donc parti-e-s de là pour avancer vers la compréhension de nos freins mentaux, de tous ces petits prétextes que nous trouvons très facilement. Chacun a avancé dans ses réflexions et a pris une décision pour mettre en œuvre une nouvelle pratique autour de ses déplacements. Affaire à suivre.

Merci à tous ceux qui ont cuisiné pour rendre le pot de fin encore plus agréable.

<u>A noter</u>: nous avons beaucoup apprécié d'avoir parmi nous des visages issus du collectif Terres Engagées,

> Les 22, 23 et 23 mars 2024 - 19^e Semaine Pour les Alternatives aux Pesticides (SPAP):

Pour toutes sortes de structures (associations, écoles, communes, etc.), la SPAP, c'est l'occasion de mettre en place des événements accueillants et populaires : des conférences, des projections de films, des tables rondes, du théâtre, etc. Ce sont des moments d'information et de sensibilisation aux pesticides.

Locaterre et les associations amies du collectif Terres Engagées, ont mis sur pied un programme riche en tables rondes, conférences, films, pièce de théâtre, apprentissage de technique de jardin, répondant au thème 2024 : « santé et pesticides ».

> Samedi 27 Avril - très bel événement à Pechbusque avec la pièce de théâtre "L'Hiver sera chaud!" :

Une création du collectif Ensemble Tout contre, orchestré par Mathieu Barbances.

Cette pièce fait écho aux propos du sociologue Bruno Latour : « ... Seul le théâtre permet d'explorer la gamme des passions correspondant aux enjeux contemporains. Si les questions écologiques par leur ampleur, leur ubiquité, leur durée, sont au sens propre "irreprésentables", alors c'est aux œuvres d'art d'essayer de les présenter à nouveau aux sens ».

Sept acteurs étaient en scène. Ensemble ils ont joué, chanté, dansé, harangué, chahuté, improvisé pour happer les attentions. De la matière "climat" se glisse dans l'originalité des textes : livres scientifiques, rapport du GIEC, BD, paroles de personnalités...

C'est une pièce brillante, conçue dès le départ pour être réactualisée sans que l'ensemble n'en soit remis en question, formidable moment, pour nous, organisateurs avec 90 personnes dans la salle, de tous âges, pas mal d'enfants et tellement de rires francs. Sans compter les retours. Merci à la Mairie de Pechbusque qui a soutenu financièrement ce projet théâtre, nous prouvant ainsi sa confiance et son ouverture d'esprit.

Voyez le monde présent ci-dessous, l'énergie des acteurs, et à la toute fin, le partage d'un repas avec eux, génial!







AG2024:

Les résolutions mises aux voix lors de l'assemblée générale de Locaterre du 24 mai 2024, ont été adoptées à l'unanimité,

Prévisions pour la saison 4 de Locaterre, du 01/09/2024 au 31/08/2025

En ce qui concerne le groupement d'achat, Locaterre continuera son partenariat de qualité avec les mêmes producteurs. On reste ouvert à toute nouvelle arrivée de producteur, on a de la place pour les nouvelles familles qui souhaitent s'inscrire, n'hésitez pas, c'est chouette à Locaterre, il y a une bonne humeur, une bonne ambiance et vos achats alimentaires participeront à leur hauteur au maintien du tissu rural, paysan, de notre territoire.

En ce qui concerne le montant des adhésions 2024-25

L'adhésion est annuelle et obligatoire, on conserve une adhésion annuelle ordinaire par foyer à 27 €.

On propose également une adhésion à 10 €, pour étudiant, ou demandeur d'emploi, ou inscription tardive (à partir du 1er mai).

On propose une période d'essai gratuite sur septembre, c'est-à-dire avant le changement de mot de passe du site, qui a lieu le 1er octobre.

Les inscriptions:

Les documents sont prêts, vous pouvez nous les réclamer. Locaterre sera présente au forum des associations de Pechbusque le 7 septembre 2024, du côté de la salle des fêtes, entre 9h30 et 13h. D'ores et déjà, vous pouvez venir nous rencontrer un mardi soir lors de nos permanences, entre 17h15 et 19h15, nous serons là tout l'été aussi, sauf le 13 août pour répondre à vos questions.

Vous pourrez également télécharger le document d'inscription (https://locaterre31.fr/?p=862).

En ce qui concerne les activités 2024-25

A cette date, on en prévoit seulement les grandes lignes ... On affinera pendant l'été et à la rentrée

Voici des pistes envisagées :

Des fresques, bien sûr (eau, climat, 2 tonnes, récits, biodiversité, textile, etc.), des projections de films, un nouveau projet de peinture à la farine et à l'ocre, si l'occasion se présente, un parrainage d'arbres à planter, une participation à la SPAP 2025 avec le collectif Terres Engagées et Générations Futures, une participation au Campestral 2024 d'Aureville, cuisine à l'air libre de légumes avec les jardins du Volvestre, création d'un groupe "vélo"? Le but : promouvoir le vélo en tant que succédané de la voiture pour les trajets raisonnables. A noter que plusieurs personnes sont intéressées par le groupe vélo,

En ce qui concerne le terrier (le bureau de l'asso)

Jean Pierre, le trésorier devient vice-trésorier, Muriel Bonhomme, adhérente, fait son entrée au terrier en tant que trésorière, Laureline et Bérengère seront toujours présentes comme co-gérantes et nous aurons aussi avec nous, Marie-Christine, adhérente, qui souhaite faire ses premiers pas dans la gestion de l'asso.

L'équipe s'étoffe avec de beaux profils!

Contact: locaterre31@gmail.com

A très vite! A la rentrée!

Laureline, Bérengère, Jean-Pierre, Muriel et Marie-Christine

Le CO Coteaux

Le CO Coteaux est un club de football qui propose des activités sportives au plus grand nombre possible. Nous avons une école de football qui accueille les filles et les garçons dès 3 ans.



Notre section mini-COC, pour les 3 et 4 ans, propose des activités basées sur la coordination, la motricité et la pratique de jeu collectif pour la sociabilisation des tout-petits. Cela se passe le samedi matin de 10h30 à 11h30.

Dès 5 ans, les filles et les garçons commencent le foot

d'animation. Nous avons sur toutes les sections d'âge des équipes uniquement de filles, permettant ainsi de les accueillir comme dans les autres sports.

Suivant les âges, les enfants auront une ou deux séances d'entraînement dans la semaine et des matchs organisés avec les autres clubs le samedi.

Enfin, pour proposer une activité au plus grand nombre, notre section Fit-foot propose aux adultes plusieurs séances par semaine. Cette nouvelle pratique sportive ludique allie le renforcement musculaire, la psychomotricité, la proprioception ou encore le cardio-training avec un ballon.

Nous proposons des séances

d'essai pour toutes les pratiques pendant le mois de juin. Vous pouvez nous contacter par téléphone sur le numéro du club au 06 15 20 63 70 ou Romain au 06 59 47 15 18. Sinon par email info@coc-football.fr



L' A.C.C.A

Comme chaque année l'ACCA de Pechbusque (Association Communale de Chasse Agréée) et sa vingtaine de membres a rempli les missions qu'elle s'était fixées :

- > réguler autant que faire se peut la population d'espèces invasives comme les sangliers et les chevreuils qui s'approchent toujours plus près des habitations causant de plus en plus de dégâts dans les potagers et les jardins (une trentaine de sangliers a été prélevée au cours de battues administratives ou locales)
- > **lâchers de faisans** pour entretenir la population locale
- > entretenir les terrains de chasse (débroussaillage,)
- > entretenir les miradors pour assurer la sécurité des chasseurs et des autres usagers du territoire.



De plus en plus sollicitée par la population l'ACCA est intervenue, soit directement, soit en conseillant (installation de clôture électrique, par exemple..) soit en faisant appel au louvetier qui seul peut intervenir dans certaines situations.

La régulation des espèces est primordiale afin d'éviter une surpopulation, des accidents routiers de plus en plus fréquents ainsi que des nuisances diverses. Si cette responsabilité nous incombe elle est aussi du devoir de chacun en clôturant si c'est possible les espaces à protéger et en évitant d'attirer ces espèces en les nourrissant volontairement ou non



Découvrez le potentiel solaire de votre toiture !



Le Sicoval se dote d'un nouvel outil, le cadastre solaire, pour donner la part belle à l'énergie solaire et permettre à tout un chacun de produire et consommer localement pour accélérer la transition énergétique.

Simple, rapide et gratuit, le cadastre solaire des 36 communes du Sicoval est la cartographie de l'ensoleillement des toitures et des parkings du territoire. Destiné aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités, cet outil numérique permet de faire des simulations et d'envisager l'installation de panneaux solaires.

Pourquoi ? Connaître le potentiel solaire de sa toiture ou de son parking permet d'envisager l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques (pour les toitures). Il correspond à la quantité d'énergie pouvant

être produite sur une surface durant une année complète.

Comment? En se connectant sur la plateforme en ligne et en se laissant guider.

Un accompagnement gratuit et sur mesure: Soleval, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat partenaire du Sicoval, peut vous aider à mener à bien votre projet d'installation solaire photovoltaïque ou thermique. N'hésitez pas à les contacter ou à les rencontrer sur nos marchés plein vent au mois de juillet.

<u>En savoir plus</u>: https://www.sicoval.fr/actualites/decouvrez-le-potentiel-solaire-de-votre-toiture/

Passe ton BAFA avec l'aide du Sicoval!

Tu es intéressé par l'animation en accueil de loisirs ou en séjour de vacances ? Le Sicoval peut t'aider à financer ta formation au BAFA.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), c'est le sésame pour pouvoir encadrer enfants et adolescents en centres de loisirs ou de vacances. Il est également souvent une porte d'entrée vers les métiers de l'animation, et peut permettre d'accéder plus facilement à un premier emploi.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Sicoval propose d'accompagner 10 jeunes du territoire motivés par la préparation de cette formation payante, en leur attribuant une aide financière.

Cette aide sera accordée sous certaines conditions après analyse par l'Info Jeunes du Sicoval du dossier de candidature à retirer dès aujourd'hui (fermeture été du 26/07 au 18/08) et à déposer avant le 6 septembre 2024.

Contact et demande de dossier: Info Jeunes du Sicoval Place Jean Jaurès - 31520 Ramonville-Saint-Agne 05 61 75 10 04 / 06 30 96 03 78 - information.jeunesse@sicoval.fr En savoir plus: https://www.sicoval.fr/actualites/passe-ton-bafa-avec-laide-du-sicoval/

> Mais aussi...

Retrouvez toute l'actualité du Sicoval sur notre fil info : https://www.sicoval.fr/actualites/ Et les événements du territoire sur : https://www.sicoval.fr/evenements/

40 € pour votre récupérateur d'eau de pluie!

Le Sicoval propose aux locataires ou propriétaires d'une maison individuelle de leur rembourser 40 € sur l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aérien pour leur jardin.

Cette opération concerne les achats effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

C'est l'occasion de s'équiper et de faire une double économie : en n'utilisant plus (ou peu) d'eau potable pour arroser plantes et légumes, les habitants économiseront sur leur facture et éviteront de prélever de la ressource dans les nappes phréatiques.

En savoir plus:

https://www.sicoval.fr/actualites/40-e-pour-un-recuperateur-deau-de-pluie/ <u>Téléchargez le kit communication</u>: https://scloudsico.sicoval.fr/index.php/s/ KEWBzdP7zffaY2r



PATRIMOINE



Charlotte aux fraises

La charlotte aux fraises c'est une recette classique mais qui ressemble parfois (souvent) à un gâteau détrempé, trop humide et peu présentable! Dans cette recette, on prépare le biscuit cuillère (c'est un jeu d'enfant), il a donc une texture légère et une fraîcheur qui rendent inutile l'étape du trempage des biscuits. La crème fouettée à la fraise suffira à hydrater les biscuits et les rendre fondants. Cette fameuse crème fouettée est aromatisée à la fraise grâce à une purée de fraises super facile à réaliser, pimper avec du citron vert qui apporte une belle fraîcheur à l'ensemble!

Et c'est tout! Un biscuit, une crème fouettée à la fraise et des fraises fraîches pour la déco! Pas besoin d'ingrédients introuvables, pas besoin de matériel très spécifique (si ce n'est le cercle à entremet) et la promesse d'une charlotte aux fraises savoureuse et canon! L'idéal est de préparer plutôt ce dessert la veille pour le lendemain, il se déguste bien frais!

Mais avant toute chose, retour en arrière... un peu d'histoire !!!

La charlotte a été créée au début du XIX^e siècle, en hommage à l'épouse du roi George III, la reine Charlotte. Préparée dans un moule haut aux bords évasés, le dessert était réalisé avec du pain de mie beurré ou de la brioche, puis rempli d'une compote de fruits, généralement de pommes ou de prunes. Le dessert était ensuite cuit au four pendant de longues heures. Autant dire que la recette a beaucoup évolué !!! faut attendre 1800 pour voir apparaître une recette qui se rapproche de la charlotte actuelle. C'est Antonin Carême, pâtissier et chef français, qui en serait à l'origine. Il aurait adapté la recette, en tapissant le moule de biscuits à la cuillère et de crème bavaroise. Le dessert fut appelé « charlotte à la parisienne ». Plus tard, lorsqu'il travailla dans les cuisines du tsar Alexandre, il la rebaptisa « charlotte à la russe ». C'est le nom officiel qu'elle porte aujourd'hui.

De nombreux types de charlotte existent : la charlotte aux fraises, la charlotte au chocolat ou encore la charlotte aux pommes. De quoi contenter le plus grand nombre.

Allez, on passe à la recette, je vous détaille le pas à pas pour éviter les « catas » et rayonner lorsque vous poserez le dessert sur la table !

La recette a donc l'air très longue et difficile mais il n'en est rien ! J'ai simplement pris le temps de vous décrire chaque étape

(harlotte aux fraises - 8 à 10 personnes -

Temps de préparation: 1h30

Temps total: 24h

Difficulté: Difficile

Matériel: Un cercle à entremet de 18 cm de diamètre et 4,5 cm de hauteur, un fouet, un mixeur plongeant, une maryse.

Ingrédients pour un cercle à entremet de 18 cm de diamètre et 4,5 cm de hauteur :

Purée de fraises

- > 200g de fraises, 65g framboises (ou 265g de fraises si vous n'avez pas de framboises),
- 1 jus de citron vert,
- > 50g cassonade,
- ½ zeste citron vert,
- > 5g de gélatine : 2,5 feuilles de 2g ou 5g de poudre + 25g eau froide.

Compotée de fraises

- 125g de purée de fraises,
- > 2g de gélatine,
- > 1 feuille de 2g ou 2g de poudre + 10g eau froide,



- > 6g maïzena ou fécule de pomme de terre,
- > 15g sucre.

Mousse crème fouettée à la fraise

- > 170g de crème liquide entière,
- > 210g de purée de fraises.

Biscuits cuillère

- 120g blancs,
- > 80g jaunes,
- > 100g farine,
- > 100g sucre,
- > 30g sucre glace.

Pour le décor :

- > 250g fraises gariguettes (des fraises qui ont du goût),
- > 65g framboises.

Purée de fraises,15 minutes avant le début, préparer la gélatine :

- Pour la gélatine en feuille, faire tremper 2,5 feuilles dans de l'eau TRÈS froide,
- Pour la gélatine en poudre, peser 5g, ajouter 25g d'eau froide et laisser reposer au frigo,
- 3 Dans la casserole, verser les fraises coupées en petits cubes, les framboises, 1 jus de citron vert, 1/4 zeste de citron vert, 50g de cassonade,
- Chauffer à feu moyen jusqu'à ce que les fraises fondent et que l'on obtienne une compote,
- Mixer au mixeur plongeant pour lisser,
- O Prélever 210g de purée encore chaude (réserver les 125g restant pour la compotée de fraises) et y ajouter la gélatine réhydratée, mélanger à la maryse pour incorporer la gélatine,
- 1 Bien essorer la gélatine + eau,
- Débarrasser dans un bol et réserver au frigo (la purée doit être retombée à 25° avant d'être ajoutée à la crème fouettée).

Pour la compotée de fraises, 15 minutes avant le début, préparer la gélatine :

- Pour la gélatine en feuille, faire tremper 1 feuille dans de l'eau TRÈS froide,
- Pour la gélatine en poudre, peser 2g, ajouter 10g d'eau froide et laisser reposer au frigo,
- Oans la casserole, verser les 125g de purée de fraises

- que vous aviez réservé lors de la préparation précédente, 6g de fécule, 15g de sucre et faire monter à ébullition,
- Retirer du feu et incorporer la gélatine en feuille bien essorée ou la gélatine en poudre réhydratée,
- 😚 Mélanger, verser dans un bol et réserver au frigo.

Pour le biscuit cuillère :

- Préchauffer le four à 200° chaleur tournante,
- Verser les blancs dans le bol du robot, ajouter 100g de sucre.
- On met les deux ensembles dès le départ pour éviter que les blancs ne deviennent granuleux,
- 4 Avec le fouet, monter les blancs en neige progressivement jusqu'à obtenir une consistance de mousse à raser, pas un « parpaing !!! »,
- 4 Avec une maryse, incorporer les jaunes puis la farine tamisée en plusieurs fois sans faire retomber le biscuit, on a un biscuit qui se tient bien,
- Réserver le biscuit dans une poche à douille munie d'une douille lisse de 14mm, si vous n'en avez pas, vous couperez la poche à douille pour obtenir à peu près ce diamètre de pochage,
- 4) Avec un crayon de papier, sur une feuille de papier cuisson, tracer deux rectangles de 32 cm * 6 cm et deux cercles de 14cm, retourner le papier cuisson et le déposer sur une plaque,
- Sur le rectangle, pocher des boudins de pâtes côtes à côtes dans le sens de la largeur pour obtenir le biscuit tel que vous le voyez sur la photo puis saupoudrer de sucre glace,
- 9 Pocher les deux cercles commençant par le centre et en formant un escargot puis saupoudrer de sucre glace,
- Cuire 8 minutes à 200°, surveiller, le biscuit doit dorer mais pas trop,
- Avec un couteau, couper délicatement un bord droit sur la longueur de chaque rectangle (couper le bord le moins régulier), ce côté bien droit sera celui qui reposera sur l'assiette.
- Retirer une bande entre 0,5 et 1cm de large,
- (3) Passer ensuite délicatement votre couteau sous chaque biscuit, de gauche à droite, pour les décoller du papier.

Pour la crème fouettée aux fraises :

- Verser 170g de crème liquide entière dans le bol du robot ou dans un saladier,
- La crème liquide doit être TRÈS froide pour bien monter,
- √ Vous pouvez même déposer votre bol quelques minutes dans le frigo avant de préparer la crème fouettée,

PATRIMOINE

- Ocommencer à fouetter la crème à vitesse faible puis augmenter la vitesse progressivement,
- Patience, il faut du temps pour incorporer l'air et obtenir une belle crème fouettée, au moins quatre minutes
- 6 Arrêter de fouetter lorsque la crème a une consistance de mousse à raser, on ne cherche pas à avoir une crème fouettée TROP FERME dans laquelle il serait difficile d'incorporer la purée de fraises,
- ① Lorsque le mélange purée de fraises et gélatine est redescendu à 25°, le verser dans un bol, y ajouter 1/3 de la crème fouettée et mélanger pour homogénéiser l'ensemble,
- Verser ensuite ce mélange dans le reste de crème fouettée, et mélanger délicatement à la maryse en soulevant la masse et réserver dans une poche à douille.

Montage:

- Chemiser votre moule avec du rhoboïde (optionnel),
- 2 Poser votre cercle sur un carton de présentation ou l'assiette qui servira à le présenter,
- Oéposer un rectangle de biscuit cuillère contre le cercle, bord droit en bas et le côté bombé du biscuit contre la paroi (comme sur la photo),
- Récupérer le second rectangle, le poser de l'autre côté du cercle, il est un peu trop long, couper le pour que ça rentre mais pas trop court, écarter l'autre biscuit et laisser les deux biscuits se resserrer l'un l'autre,
- Oéposer votre premier disque de biscuit cuillère au fond du cercle, centrez-le,
- 6 Pocher 1/3 de la crème fouettée à fraise,
- Récupérer la compotée de fraises, mettre en poche et pocher sur la crème fouettée un escargot de compotée en partant du centre,

- Poser le second disque, appuyer pour l'enfoncer légèrement et pocher le reste de mousse,
- Lisser avec une spatule coudée, tapoter délicatement l'assiette pour que la mousse se répartisse de façon homogène,
- Laisser 1 nuit au réfrigérateur (on dressera les fraises le lendemain car elles risqueraient de rendre de l'eau durant la nuit),
- Décorer avant le service avec les fraises fraîches et les framboises.
- 10 Vous pouvez zester un peu de citron vert s'il vous en reste.
- **13** Servir bien frais!

Alors, vous avez réussi à épater vos convives avec ce dessert de chef à portée de main, mais quels vins boire avec une charlotte aux fraises ?

Avec un rosé, tentez un Cabernet d'Anjou. Ce rosé de la Loire presque moelleux est bien identifiable avec sa robe rose vif. Les notes épicées et florales sont fréquentes. En bouche, le Cabernet d'Anjou est un vin tendre, avec une certaine vivacité qui le rend léger.

Les fraises s'accordent à merveille avec des vins effervescents, avec un Crémant du Jura par exemple. L'olfaction révèle des notes de pêche, de pomme ou de poire, ainsi que des parfums de fleurs blanches et de brioche. La bouche est vive, ronde, dotée d'une fraîcheur persistante. Du côté des vins sucrés, la charlotte appréciera un Alsace Muscat Vendanges Tardives. Ce vin à la robe claire et brillante diffuse des senteurs de fleurs blanches, et de fruits jaunes comme le coing, l'abricot ou la pêche, il accompagne le dessert sans l'alourdir.





Opération Tranquillité Vacances : comment ça marche ?

Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération Tranquillité Vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

L'Opération Tranquillité Vacances est un service de police et de gendarmerie qui propose de veiller sur votre domicile pendant des absences prolongées et de vous prévenir en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Le dispositif fonctionne dans tous les départements français. L'inscription peut se faire tout au long de l'année, même hors des vacances scolaires. La durée d'absence ne peut excéder 1 an.

Depuis juin 2022, vous pouvez effectuer la démarche en ligne.

Comment s'inscrire?

Inscription sur place

Pensez à vous inscrire quelques jours avant votre départ, que ce soit sur place ou en ligne.

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

Les conditions d'inscription sont différentes selon votre lieu de résidence, selon qu'il est situé en zone police ou en zone gendarmerie : vérifiez votre point d'accueil.

Zone police

- Domicile concerné : résidences principales ;
- Durée d'absence : entre 3 jours et 3 mois ;
- Inscription : de 45 à 3 jours avant le départ.

Zone gendarmerie

- <u>Domicile concerné</u>: résidences principales et secondaires;
- Durée d'absence : jusqu'à 12 mois ;
- Inscription : de 45 jours jusqu'à la veille du départ.

Démarche en ligne

- La connexion se fait via le site Service-Public.fr;
- Identifiez-vous via France Connect;
- · Complétez le formulaire en ligne.

À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez également un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

À savoir : vous souhaitez modifier votre inscription (durée d'absence, adresse) ? Même si celle-ci a été réalisée en ligne, vous devrez vous rendre dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dépendant de votre domicile.

À noter: pensez à indiquer si votre habitation est équipée d'un système d'alarme ou d'un simulateur de présence, et si quelqu'un passe relever votre courrier ou arroser vos plantes afin qu'il ne soit pas confondu avec un cambrioleur. Vous devrez également prévenir les forces de l'ordre en cas de retour anticipé.

Quelques conseils avant de partir

Afin de limiter les risques de cambriolage, les services de police et de gendarmerie vous conseillent de :

- ne pas indiquer vos dates de congés sur les réseaux sociaux ou votre messagerie téléphonique;
- demander à une personne de confiance de relever votre courrier car une boîte pleine est un signe d'absence prolongée (ne pas lui laisser la clé sous un paillasson ou un pot de fleurs). Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier sur votre lieu de villégiature par les services postaux;
- renvoyer, si c'est possible, les appels sur le téléphone fixe vers votre numéro de portable;
- verrouiller avec soin la fermeture des portes, fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous. Un voisin ou un ami peut venir ouvrir et fermer les volets;
- ne pas laisser de grosses sommes d'argent dans votre logement et mettre les bijoux, objets d'art et de valeur en lieu sûr après les avoir photographiés. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

VIE PRATIQUE



À savoir: si vous êtes victime ou témoin d'un cambriolage, prévenez immédiatement la police et la gendarmerie (17) et ne touchez à rien afin de ne pas faire disparaître d'éventuels indices.

Conseils sur votre lieu de vacances

Pour prévenir les risques de vols sur votre lieu de vacances, vous devez :

- garer si c'est possible votre voiture dans un lieu éclairé;
- ne pas laisser les objets de valeur, sacs à mains, cartes bancaires, chéquiers, téléphones portables... dans votre voiture. Verrouiller les portes et fermer les vitres;
- prendre vos clés avec vous lorsque vous descendez de votre voiture, même pour quelques instants après avoir coupé le contact;

- fermer votre location, caravane, habitation avant votre départ en ville ou à la plage. Éviter de dormir les fenêtres ouvertes la nuit;
- garder sur vous vos moyens de paiement, clefs de véhicule, téléphones. Veiller à fermer les fenêtres et la porte d'entrée de votre logement, si vous prenez votre repas dans le jardin.

Publié le 22 juin 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)
Service-Public.fr vous renseigne.





tisseo

TAD 119

Ramonville / Aureville - Castanet-Tolosan - Goyrans - Lacroix-Falgarde - Mervilla Pechbusque - Rebigue - Vieille-Toulouse - Vigoulet-Auzil

Principe, jours et horaires de fonctionnement

Au départ de Ramonville Métro, du lundi au samedi, le TAD 119 effectue les départs suivants :

06:00									
12:00	12:40	13:20	14:00	14:40	15:20	16:10	16:50	17:30	18:10
18:40	19:20	20:00	20:40	21:30	22:30	23:30	00:30		

Le dimanche de 6 h 30 à 0 h 30 avec un départ toutes les heures. Il complète les lignes régulières L6, 56, 81 et 82 lorsque celles-ci ne vous permettent pas de réaliser vos déplacements (pas de ligne régulière sur votre parcours ou pas de bus à l'heure de votre déplacement) ; vous ne pouvez pas emprunter un TAD si un bus effectue votre trajet à un horaire situé entre 15 mn avant et 15 mn après l'horaire du TAD. Seuls les arrêts sont fixes : l'itinéraire est défini par le conducteur en fonction de l'ensemble des réservations pour un horaire donné.

Les déplacements peuvent être effectués via une correspondance avec une ligne de bus ou un nouveau TAD.

Pour réserver

Au départ de Ramonville, le déplacement en TAD se fait sans réservation, présentez-vous directement au quai d'embarguement 5 minutes avant l'heure de départ muni de votre titre de transport. Dans tous les autres cas la réservation est obligatoire :

- soit par internet via le calculateur d'itinéraire de tisseo.fr
- soit par téléphone, au minimum 2 h avant le départ au 05 34 35 05 05 (coût d'un appel local).

Pour réserver un trajet avant 8 h 30, il est indispensable de réserver la veille avant 22 h. Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisées sur les TAD.

Pour vous déplacer

Lors du départ, rendez-vous au plus tard à l'heure exacte et à l'arrêt convenus lors de votre réservation (sauf pour Ramonville Métro). Compte tenu de l'itinéraire variable du TAD vous pourrez avoir une attente de quelques minutes (10 au maximum). Attention : les voyageurs absents de l'arrêt à l'arrivée du TAD ne sont pas attendus. Le TAD 119 s'utilise avec l'ensemble des tickets et titres Tisséo.

Lors de la montée dans le véhicule, validez votre titre, si vous n'en avez pas le conducteur vous en vendra un. Les petits colis et bagages à main pouvant être portés sur les genoux par une seule personne sont acceptés.

Annonceurs

Vous désirez faire paraître une publicité dans Pechbusqu'info?

Cela est désormais possible suivant les tarifs cidessous:

100 € 1/4 de page noir et blanc ½ page noir et blanc 150 € Page noir et blanc 250 € Page couleur 300 €

Contact mairie de Pechbusque





Des charpentiers à Pechbusque

Clément DELETRAIN et Benjamin LAMOME



NOS PRESTATIONS













CONTACTEZ-NOUS

Zones d'intervention : Toulouse et sa région 31320 Pechbusque lescharpentierdescoteaux@gmail.com 06 78 85 68 62

État Civil

	•		•	
11	^	•	^	•
u		ι.		-



Praticiens des Coteaux

PRATICIENS et SERVICES	NOM	TELEPHONE	MAIL	
	LABAT-GEST Sophie			
	JOURD Julie	05 (4 55 4 / 05		
Maison d'Assistante Maternelle	RACAUD Delphine	05 61 75 16 95	www.mamlesenfantsdabord.fr	
	RAVET Romain			
Cabinet d'orthophonie	SEVOZ Maguelone	06 65 46 65 94		
Centre de bien être/Centre de beauté	LAUDINAT Marielle	06 83 36 09 10	www.peignoiretkimono.fr	
Médecine Générale/ Médecine du sport	DONATI Georges	05 61 75 19 79		
Médecine Générale	DE BOUSSINEAU Thierry	05 61 75 19 79		
	BARONE QUASIMODO Corine	06 14 77 14 04		
Cabinet Infirmier	BASDEVANT Carole	06 14 77 14 04		
	VERRIER Nathalie	06 14 77 14 04		
Cabinet d'ostéofluidique	RAIMBEAUX Alexandra	07 85 05 61 86		
Diététicienne-Nutritionniste	DIAS Honorine	06 77 98 92 41		
	DOUSSINET Julien	06 61 80 87 26		
Cabinet de kinésithérapie/massage	CANONGE Karine	06 61 80 87 26		
Cabinet de podologie (semelles ortho)	COUDERC Lucie	06 30 14 33 50		
Cabinet de psychologie/sophrologie	HUGUENARD Véronique	06 95 23 18 88		
	TINCRES Emilie	07 66 07 43 19		
Sophrologue	PETIT Anne	07 67 92 26 47		
Cabinet d'ergothérapie	JALADE Sophie	06 83 84 72 75	www.ergojalade.fr	
Cabinet dentaire	FEUERSTEIN David	05 61 23 42 71		
Cabinet d'orthoptie	GOERY Diane	07 64 31 86 23		
Савінеї и от піорпе	DELMAS Marie	07 64 31 86 23		
Devehometricité	HUGUET Mélanie	07 68 30 25 88	www.toulouse	
Psychomotricité	LABAUME Mathilde	07 68 30 25 88	-psychomotricite.fr	



Numéros utiles

Taxi bus: 0 800 929 929

SAMU: 15 Pompiers: 18 Gendarmerie: 17

Garde médicale: 0805 85 31 31 ERDF Dépannage: 09 726 750 31 Gaz (GRDF) Urgences: 0 800 473 333

Ecole: 05 61 75 60 27

SICOVAL (eau, assainissement, déchets):

0 805 400 605

Préfecture (serveur): 08 36 67 31 00

Démarches administratives : www.haute-garonne.pref.gouv.fr

Déchetterie pour les habitants à Ramonville

Lundi, mardi, mercredi et vendredi: 9h30 - 12h • 13h30 - 18h

Samedi et dimanche: 9h30 - 18h

